

Règlement particulier de la rando

Préambule : la randonnée n'est possible que grâce aux autorisations données par les municipalités et les propriétaires des terrains traversés aussi il est demandé à chaque pilote et accompagnateur de respecter le tracé et de n'emprunter en aucun cas un itinéraire qui n'aurait pas été indiqué. L'association se réserve le droit d'engager des sanctions ayant pour but le dédommagement de dégâts occasionnés par le passage sur des terrains non autorisés.

Définition : l'association Tregou Team organise dans la région du Ségala le samedi 24 février 2018 une randonnée moto tout-terrain niveau moyen minimum. Elle est ouverte à tous types de motocyclette répondant aux normes de sécurité imposées par le code de la route

Participants admis : la rando avec finish nocturne de LAX est réservée aux pilotes titulaires d'un permis de conduire correspondant aux caractéristiques de sa machine et à jour de leur cotisation d'assurance et d'une autorisation parentale si personne mineure.

Demande d'engagement : les pilotes doivent envoyer leur demande d'engagement directement à l'association organisatrice accompagné d'un chèque du montant des droits d'engagement.

Le bulletin d'engagement complété et accompagné du chèque du montant de l'inscription devront parvenir au plus tard le mardi 13 février 2018. Dans tous les cas l'organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'engagement sans avoir à justifier sa décision ainsi que d'annuler la manifestation suite à des conditions climatiques défavorables.

Le fait d'apposer sa signature sur le bulletin d'engagement, le pilote accepte l'intégralité des prescriptions du code de la route du règlement particulier de la randonnée. Les participants seront informés seulement en cas d'annulation de la randonnée. Les pilotes ayant averti l'association avant le 13 février 2018 de leur désistement se verront leur droit d'engagement remboursés. Aucune retenue ne sera appliquée pour les frais de dossier. Les pilotes engagés absents le jour de la randonnée et non excusé ou qui ne prendraient pas le départ ne verront pas leurs droits d'engagement remboursés.

Tarif : randonnée + repas du soir 40 € et 15 € par accompagnant.

Vérifications administratives et techniques : Les pilotes participant à la randonnée devront se présenter au contrôle administratif salle des fêtes de LAX 12160 baraqueville à 13h00.

Sont vérifié :

- La conformité du bulletin d'engagement nom du pilote permis de conduire assurance
- Le paiement des droits d'engagement
- Pneu FIM, bouchons et mousse de guidon, protection du pignon de sortie de boîte, boule de protection et extrémité de levier de frein et d'embrayage, accélérateur et cale-pied libre, bruit excessif, phare et plaque d'immatriculation.

Circuit : la randonnée est constituée d'une boucle de 80 km en journée et d'une boucle d'environ 3h en soirée qui sera entre coupé par un ravitaillement à la salle des fêtes. Attention la nuit il faut de la lumière. La randonnée se terminera vers 22h environ et sera suivi d'un repas. La randonnée empruntera des chemins et terrains public ou privé. Par mesure de sécurité les participants devront pas quitter le tracé.

Départ : les pilotes partiront de la salle des fêtes de LAX par groupe de 2 à 5 toutes les deux minutes à compter de 14h. Les motocyclettes ne correspondant pas aux vérifications de l'article "vérifications administratives et techniques" ne pourront pas prendre part à la randonnée.

Application du règlement : il est rappelé que l'association organisatrice se réserve le droit de prendre une décision d'urgence en cas de force majeure ou par mesure de sécurité.

Sanction : seul le pilote est responsable de son comportement et de celui de son entourage sous peine de sanction.